BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1737

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

898 112 602 RCS Annecy.
AP3C.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : 397, Route De Belleville, 74650 Chavanod.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : La société AP3C,société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège est à CHAVANOD (Haute-Savoie) 397 route de Belleville immatriculée au RCS d'ANNECY sous le numéro 898 112 602. La société RELPIA INGENIERIE, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège est à DRUMETTAZ-CLARAFAOND (Savoie) 169 chemin du Moulin, immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro 902 915 768. Avis de projet de traite fusion par voie d'absorption de la SAS AP3C par la SAS RELPIA INGENIERIE. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 décembre 2023, a été établi un projet de traité de fusion par lequel la société AP3C, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège est à CHAVANOD (Haute-Savoie) 397 route de Belleville, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 898 112 602 RCS ANNECY (" Société Absorbée ") ferait apport à titre de fusion-absorption simplifiée à la société RELPIA INGENIERIE, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège est à DRUMETTAZ-CLARAFAOND (Savoie) 169 chemin du Moulin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 902 915 768 RCS CHAMBERY (" Société Absorbante "), de la totalité de l'actif évalué à 96.509 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 48.474 euros, soit un actif net apporté de 48.035 euros. Il n'existe aucun lien de capital direct ou indirect entre la Société Absorbante et la Société Absorbée. Le rapport d'échange des actions est fixé à une action de la Société Absorbante pour une action de la Société Absorbée. Cette fusion entraîne une augmentation de capital de Société Absorbante de 5.000 euros par la création de 500 actions nouvelles et sera porté à 10.000 euros. Le montant prévu de la prime de fusion est de 43.035 euros. Il serait donné un caractère rétroactif à la fusion d'un point de vue comptable et fiscal, au 1er avril 2023. A la date de la réalisation de la fusion, la Société Absorbante succédera à la Société Absorbée dans tous ses droits et obligations. La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation.Le projet de traité de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'ANNECY, le 2 février 2024, au nom de la société AP3C, au Greffe du Tribunal de commerce de CHAMBERY, le 2 février 2024, au nom de la société RELPIA. Pour avis, Le Président de la société AP3C, le Président de la société RELPIA INGENIERIE..